

# CONVOCATION

## ZALAR HOLDING

Société anonyme à Conseil d'administration  
au capital de 100.452.000 de dirhams  
Siège social : Fès - Quartier Industriel Bensouda, Lotissement "Ennaïmae", lots 198-199  
R.C Fès 23.245 - I.F 04502365

### **AVIS DE CONVOCATION** **A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIRE**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société ZALAR HOLDING, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement des actionnaires, conformément aux dispositions de l'article 121 de la loi 17.95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 et la loi 78-12, à 105, Angle Bd d'Anfa et Rue Taha Houssine, Résidence Anfa 105, 2<sup>ème</sup> étage Casablanca le :

**18 juillet 2016 à 11 Heures**

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport du Conseil d'administration ;
- nomination de Monsieur John RICH en qualité de nouvel Administrateur ;
- ratification de la nomination de Monsieur Wolfgang BERTELSMEIER en qualité d'Administrateur ;
- pouvoirs spéciaux.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par l'article 117 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes disposent d'un délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projets des résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée. Leurs demandes doivent être adressées au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception. Les sociétés actionnaires se font représenter par leur mandataire spécial. Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, ou par son tuteur, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant, il peut également se faire représenter par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuille de valeurs mobilières. Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **PROJET DES RESOLUTIONS** **DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIRE**

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de Conseil d'administration, l'approuve dans toutes ses parties.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur **John RICH**, de nationalité australienne, né le 10 mai 1952 à Sydney, titulaire du passeport n° E4044442, en qualité de nouvel Administrateur pour la durée restant du mandat des autres Administrateurs, soit jusqu'à soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle que sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021.

Monsieur **John RICH**, consulté à ce sujet, a déclaré accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale ratifie la nomination par cooptation de Monsieur Wolfgang BERTELSMEIER en qualité d'Administrateur ayant intervenu lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 19 avril 2016.

Monsieur Wolfgang BERTELSMEIER est nommé pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur Monsieur Jean Paul PINARD, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle que sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021.

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.